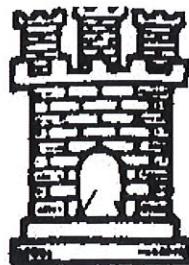




Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par la **Société dentaire d'Avister (M. et Mme PELINI-DEGUELDRÉ)** demeurant à 4130 Esneux, rue d'Avister 25.

Le terrain concerné est situé à **4130 Esneux, rue d'Avister, 25/A** et cadastré division 1, section A, ns°36K2, 36Y.

La demande vise les travaux suivants : **construction d'un cabinet dentaire** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- le nouveau volume devrait être implanté à minimum 5m de la limite parcellaire latérale et de la limite de fond de parcelle ;
- le nouveau volume devrait être couvert par une toiture à deux versants ;
- la hauteur sous gouttière de chaque mur gouttereau devrait être supérieure à 2,70m ;
- les panneaux en aluminium de ton noir ne font pas partie de la liste des matériaux autorisés par le règlement.

La demande permet les travaux suivants : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Madame Florine PARIZEL**, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10 avril 2023 au 24 avril 2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be